

Programmes d'études  
et de recherche en

**Toxicomanie** FORMER pour AGIR,  
AGIR pour TRANSFORMER

# GUIDE ÉTUDIANT

Programmes d'études de 2<sup>e</sup> cycle  
en intervention en toxicomanie

Septembre 2011

## TABLE DES MATIÈRES

Liste des tableaux .....	v
1. Introduction.....	1
2. Finalité de la maîtrise et compétences .....	1
3. Informatique .....	2
3.1 CIP .....	2
3.2 Adresse de courriel UdeS .....	3
3.3 Moodle .....	4
3.4 Site web .....	5
4. Inscription .....	5
5. Étudiant ou étudiante responsable .....	6
6. Parcours-type (nouveaux, diplômés) .....	6
7. Séquence des cours (préalables) .....	10
8. Recueils de textes .....	10
9. Charge de travail .....	10
10. Présence aux cours .....	11
11. Communication avec les enseignants .....	11
12. Remise des travaux .....	12
13. Absences (cours, examen, remise de travaux) .....	12
14. Retrait ou abandon d'une activité (retrait, AB, W) .....	13
15. Demande d'incomplet .....	14
16. Compétences informationnelles .....	14
17. Qualité de la langue française .....	15
18. Lecture de l'anglais .....	16
19. Normes de présentation des travaux écrits .....	16
19.1 Parties d'un travail .....	17

19.2 Présentation matérielle .....	17
19.2.1 Page titre .....	17
19.2.2 Table des matières .....	18
19.2.3 Liste des tableaux, des figures et des graphiques .....	18
19.2.4 Liste des références .....	18
19.2.5 Annexes .....	18
19.2.6 Mise en forme .....	18
19.2.6.1 Papier .....	18
19.2.6.2 Typographie .....	19
19.2.6.3 Pagination .....	19
19.2.6.4 Titres et sous-titres .....	19
19.2.6.5 Citations .....	19
19.2.6.6 Notes de bas de page .....	20
19.2.6.7 Tableaux, graphiques et figures .....	20
19.2.6.8 Références dans le texte .....	20
19.2.6.9 Références bibliographiques .....	22
20. Déontologie .....	22
20.1 Confidentialité .....	23
20.2 Plagiat .....	23
21. Évaluation des apprentissages .....	24
21.1 Évaluation critériée .....	24
21.2 Évaluation de la langue française .....	24
21.3 Barème de notation .....	25
21.4 Bulletin .....	25
21.5 Révision de notes .....	25
22. Évaluation des enseignements .....	26
23. Ressources universitaires .....	26
23.1 Aide financière .....	27
23.1.1 Prêts et bourses .....	27
23.1.2 Fonds de bourse Jean Lapointe .....	27
23.1.3 Aide alimentaire .....	28
23.2 Carrefour de l'information (bibliothèque) .....	28
23.3 Centre de services du campus de Longueuil .....	28
23.4 Emprunt de matériel .....	28
23.5 Ressources psychologiques et d'orientation .....	29
23.6 Salon de la rentrée .....	29

23.7 Accès au Campus de Longueuil et stationnement .....	29
23.8 Hébergement .....	30
23.9 Restauration .....	30
24. Commentaires .....	31
25. Liste des références .....	32
Annexe A : Exemple de page titre .....	33
Annexe B : Système de notation - Programmes de 2 <sup>e</sup> cycle en toxicomanie .....	34

## **LISTE DES TABLEAUX**

Tableau 1 : Parcours-type des nouveaux étudiants à la MIT .....	7
Tableau 2 : Parcours-type des diplômés du 2 <sup>e</sup> cycle en toxicomanie dont les acquis sont reconnus .....	8
Tableau 3 : Parcours-type Diplôme en intervention en toxicomanie.....	9

## **1. INTRODUCTION**

L'arrivée à l'université apporte quantité de nouvelles informations à retenir, de procédures à suivre et de pratiques inédites de même que son lot de questionnements. Ce guide souhaite répondre à quelques-unes de ces interrogations et apporter des renseignements, qui nous l'espérons, vous seront utiles. Il abordera les aspects techniques de l'inscription, du choix de cours et des modalités d'abandon. Le guide présentera également quelques conseils pratiques qui vous permettront de mettre toutes les chances de votre côté pour réussir votre parcours académique avec brio. Le document exposera également les normes de présentation des travaux que vous aurez à remettre tout au long de vos études ainsi que la façon dont ils seront évalués. Enfin, vous y trouverez quelques adresses et références qui pourront servir lors de votre cheminement universitaire.

Nous vous invitons à prendre connaissance de ce guide attentivement. N'hésitez pas à contacter le secrétariat si certaines questions subsistent après votre lecture.

Gaétane Quirion

150, place Charles-Le Moyne, bureau 200

Longueuil (Qc) J4K 0A8

450 463-1835, poste 61795 ou 1 888 463-1835, poste 61795

[Toxico.Longueuil-Med@USherbrooke.ca](mailto:Toxico.Longueuil-Med@USherbrooke.ca)

## **2. FINALITÉ DE LA MAÎTRISE ET COMPÉTENCES**

La Maîtrise en intervention en toxicomanie vise à former des intervenantes et intervenants spécialisés capables d'œuvrer auprès de personnes à risque de présenter ou présentant des problèmes complexes dans le domaine de la toxicomanie. Spécialisés en intervention – de l'intervention précoce à curative –, ces professionnelles et professionnels ont approfondi des thématiques spécifiques et développé des compétences en supervision d'intervenantes et d'intervenants, en développement de projet ou encore en évaluation d'interventions et de programmes. Outre leur capacité à travailler dans une perspective interdisciplinaire, elles et ils documentent leur action en tenant compte des dimensions biologiques, psychologiques et sociales en s'appuyant sur les meilleures pratiques et les courants émergents. Par leur capacité d'analyse, de réflexion critique et leur ouverture sur la problématique du jeu et d'autres dépendances en émergence, ils contribuent à l'amélioration non seulement de leur pratique, mais aussi de celles de divers milieux (Bertrand et coll., 2007, p. 13).

Pour y parvenir, sept compétences fondamentales sont visées par notre programme. Il s'agit de :

- Mener des interventions auprès de personnes à risque de présenter ou présentant des problèmes complexes de toxicomanie
- Communiquer dans le cadre de sa pratique professionnelle en toxicomanie
- Autogérer sa pratique professionnelle en toxicomanie
- Appliquer une démarche systématique au regard d'un questionnement lié à un aspect de l'intervention, de la supervision, du développement de projet ou de l'évaluation d'interventions ou de programmes dans le domaine de la consommation

ET, selon le choix de l'étudiant et de l'étudiante,

- Superviser des intervenantes et intervenants en toxicomanie OU
- Assumer le développement de projet en toxicomanie OU
- Évaluer des interventions et des programmes en toxicomanie

Toutes les activités pédagogiques seront articulées autour de ces compétences. C'est un aspect important des nouveaux programmes d'études de 2<sup>e</sup> cycle en intervention en toxicomanie qu'il faut garder en tête. L'acquisition de ces compétences justifiera la réussite de votre programme.

### **3. INFORMATIQUE**

Nous vivons assurément dans une ère informatique et le monde universitaire n'échappe pas au phénomène, bien au contraire. Tout au long de votre cheminement, vous aurez à utiliser une adresse de courrier électronique et vous servir de différentes ressources informatiques qui vous permettront d'accéder à vos notes, à certains travaux, de communiquer avec les professeurs, etc. Voici donc quelques informations que vous devez connaître.

#### **3.1 CIP :**

Lorsque vous êtes admis à l'Université, un code d'identification personnel (CIP) ainsi qu'une adresse courriel vous sont attribués. Ce code est composé des 3 premières lettres

de votre nom de famille, de la première lettre de votre prénom et de quatre chiffres (ex : TREN0578). Ce code est en quelque sorte votre identité aux yeux de l'institution. Il vous sera demandé chaque fois que vous voudrez accéder à une ressource informatique de l'université. Voici quelques exemples des services auxquels vous pourrez accéder avec votre CIP :

- le serveur de courrier électronique de l'Université de Sherbrooke
- Moodle (pour les travaux et consulter vos notes)
- des services exclusifs du Carrefour de l'information (centre de documentation)
- l'accès à distance RPV (réseau privé virtuel), un accès internet sécurisé
- l'accès à certains serveurs dans les facultés
- l'accès aux banques de données et aux périodiques de la bibliothèque de l'extérieur du campus (réservé à la clientèle étudiante et aux personnes actuellement à l'emploi de l'Université de Sherbrooke)

Vous pouvez télécharger ou imprimer un document qui vous guidera dans l'activation de votre CIP et de vos mots de passe en vous rendant à [www.usherbrooke.ca/medecine](http://www.usherbrooke.ca/medecine), puis en sélectionnant « Vos courriel » à la droite de l'écran, « guide de configuration » à la gauche de l'écran suivant et « Activation CIP, mot de passe et courriel @USherbrooke.ca ».

Pour toute question ou difficulté en lien avec les aspects informatiques, vous êtes priés de contacter le numéro suivant : **1 888-463-1835, poste 72500.**

### **3.2 Adresse de courriel UdeS**

Muni de votre CIP, vous pourrez maintenant accéder à votre adresse courriel de l'Université de Sherbrooke. Nous sommes conscients que la plupart d'entre vous possédez déjà une adresse courriel mais il est extrêmement important que vous utilisiez celle de l'université pour tout ce qui relève de vos activités académiques. C'est cette adresse qui figurera dans les registres du secrétariat du programme et c'est via celle-ci que nous vous communiquerons les informations dont vous aurez besoin.

Vous pourrez accéder à vos courriels à partir de n'importe quel terminal informatique pourvu d'Internet en tapant l'adresse ci-jointe à l'invite de votre navigateur :

<https://messagerie.med.usherbrooke.ca/owa/auth/logon.aspx?replaceCurrent=1&url=https%3a%2f%2fmessagerie.med.usherbrooke.ca%2fowa%2f>

Une fois sur ce site, vous entrez votre CIP et le mot de passe que vous avez créé auparavant et vous voici dans votre nouvel environnement.

Veillez noter que la Faculté de médecine et des sciences de la santé (FMSS), au sein de laquelle s'inscrivent les Programmes d'études en toxicomanie, offre une adresse courriel distincte de celle des autres facultés. Les personnes qui possédaient préalablement une adresse de l'Université de Sherbrooke devront utiliser celle octroyée par la FMSS et consulter régulièrement leurs courriels en utilisant le lien ci-haut mentionné.

### **3.3 Moodle**

Moodle est un environnement destiné à faciliter la mise en ligne d'activités pédagogiques, qu'il s'agisse de blogs, d'exercices académiques, de travaux à réaliser, d'examens, etc. Le personnel enseignant est de plus en plus encouragé à utiliser cet environnement pour interagir avec les étudiants. Ce sera un incontournable dans plusieurs cours.

Pour accéder à Moodle, vous aurez encore une fois besoin de votre CIP, de votre mot de passe relié à votre code d'identification et d'une adresse courriel valide à l'Université de Sherbrooke. La même remarque précédemment formulée s'applique quant à la particularité des adresses courriel de la Faculté de médecine.

Pour vous connecter à Moodle, il faudra vous rendre sur ce lien : <http://www.usherbrooke.ca/moodle/>. L'enseignant ou l'enseignante qui souhaitera utiliser cette plateforme vous aura inscrit à son cours et, une fois branché, vous n'aurez qu'à suivre les instructions reçues.

En cas de difficulté, vous pourrez demander de l'aide en appelant le numéro suivant : 1 800-267- 8337, poste 63990 ou en écrivant à [moodle@USherbrooke.ca](mailto:moodle@USherbrooke.ca).

### 3.4 Site web

Vous connaissez probablement déjà le site web des programmes d'études en toxicomanie de l'Université de Sherbrooke. On y accède par l'adresse web suivante :

<http://www.usherbrooke.ca/toxicomanie/>

Plusieurs renseignements utiles aux étudiantes et aux étudiants tels l'horaire des cours, les champs d'intérêt du personnel enseignant, la présentation de différents services offerts à la communauté étudiante (aide financière, bibliothèque, logement, etc.) ainsi qu'une liste de sites web pertinents dans le domaine de la toxicomanie s'y retrouvent.

Si vous éprouvez des difficultés avec l'un ou l'autre des services informatiques mis à votre disposition, nous vous invitons à contacter le service des technologies de l'information et des communications de la Faculté (STIC):

- Par téléphone :
1. de l'extérieur : 1 888 463-1835, poste 72500;
  2. du campus de Longueuil ou de la Santé : poste 72500 ;

Par Internet : En cliquant sur le lien suivant : <http://www.USherbrooke.ca/stic>.  
Cliquer ensuite sur le lien « Support technique en ligne » dans la colonne de droite. Entrez votre nom d'utilisateur (CIP) et votre mot de passe.

## 4. INSCRIPTION

Quelque temps avant le début de chaque session, vous recevrez votre fiche d'inscription par la poste. Vous devrez alors la compléter en indiquant votre choix d'activités pour le trimestre et retourner la fiche au secrétariat dans les délais indiqués en utilisant l'enveloppe-réponse fournie à cet effet. Nous vous suggérons de vous acquitter de cette procédure rapidement car dans l'éventualité où certains cours sont contingentés, la priorité sera attribuée aux premières inscriptions reçues. Attention de bien signer et dater votre fiche d'inscription!

Prenez note que vous ne recevrez pas de confirmation d'inscription. Vous devrez vous présenter dès la première séance de cours auquel vous vous êtes inscrit et valider avec

l'enseignant ou l'enseignante que vous êtes bien inscrit sur la liste d'étudiants. Dans le cas contraire, nous vous demandons de contacter le secrétariat dans les plus brefs délais.

La date limite d'inscription à une activité pédagogique coïncide avec le jour de la **première séance** de cette activité.

## **5. ÉTUDIANT OU ÉTUDIANTE RESPONSABLE DE GROUPE**

L'enseignante ou l'enseignant verra à ce qu'une ou un responsable de classe soit nommé dans chaque cours. La personne désignée aura comme principales fonctions :

- 1) de communiquer ou de recevoir une communication de la part de l'enseignante ou de l'enseignant afin d'être autorisée à initier la chaîne téléphonique si un cours doit être annulé ou reporté (ex. tempête de neige, maladie de l'enseignant ou autre).
- 2) de recueillir les questionnaires d'évaluation des enseignements complétés par les étudiants et les étudiantes (le secrétariat vous communiquera les directives à cet effet).
- 3) d'assurer la communication entre le groupe représenté et la direction des programmes.

## **6. PARCOURS-TYPE**

Nombre d'entre vous auront choisi de réaliser leurs études de deuxième cycle à temps partiel. Le règlement universitaire (4.1.4) stipule que la MIT doit être complétée dans un délai maximal de 4,5 années. Quant au Diplôme de deuxième cycle en intervention en toxicomanie, il doit être réalisé à l'intérieur d'une période de trois ans. Bien entendu, la majorité d'entre vous parviendront à terminer leurs études bien en deçà du seuil maximal imposé par l'université. Ainsi, l'étudiante ou l'étudiant admis à la MIT pourra s'attendre à un parcours-type de 10 sessions alors que celui ou celle qui s'inscrira au Diplôme de 2<sup>e</sup> cycle passera généralement 6 sessions au programme. Ceux et celles provenant de l'ancien diplôme et qui auront reçu pleine reconnaissance des acquis devraient terminer leur maîtrise en 4 ou 5 sessions.

À titre indicatif, voici une illustration des parcours types des étudiants de 2<sup>e</sup> cycle.

**TABLEAU 1**  
**Parcours-type des nouveaux étudiants à la MIT (10 sessions) admis à l'automne 2011**

S1(Aut.11)	S2 (Hiv.12)	S3 (Été12)	S4 (Aut.12)	S5 (Hiv.13)	S6 (Été13)	S7 (Aut.13)	S8 (Hiv.14)	S9 (Été14)	S10 (Aut.14)	S11 (Hiv.15)
<p>TXM 720 (3 cr) Détection, évaluation et intervention précoce <b>Obligatoire</b></p>	<p>TXM 722 (2 cr) Toxicomanie et comorbidité I Préalable : TXM 720 <b>Obligatoire</b></p> <p>TXM 733 (2 cr.) Réflexion sur sa pratique professionnelle <b>Obligatoire</b></p>	<p>TXM 724 (2 cr) Toxicomanie et pharmacologie I <b>Obligatoire</b></p>	<p>TXM 725 (3 cr) Toxicomanie et comorbidité II Préalables : TXM 722 et TXM 724 <b>Obligatoire</b></p> <p>TXM 726 (2cr) Toxicomanie et pharmacologie II Préalable : TXM 724 <b>Obligatoire</b></p>	<p>TXM 727 (3 cr) Toxicomanie et problèmes associés Préalable : TXM 725 <b>Obligatoire</b></p> <p>TXM 731 (2 cr.) Toxicomanie : Intégration problèmes complexes Préalables : TXM 725, 726 et 727 <b>Obligatoire</b></p> <p>TXM 782 (2 cr) Évaluation d'intervention et de programme Préalable : TXM 723 <b>Option</b></p>	<p>TXM 731 (suite) (2 cr) Toxicomanie : Intégration problèmes complexes Préalables : TXM 725, 726 et 727 <b>Obligatoire</b></p>	<p>TXM 788 (1 cr) Séminaire d'essai synthèse I <b>Obligatoire</b></p> <p>TXM 780 (2 cr) Supervision Préalable : TXM 731 <b>Option</b></p> <p>TXM 781 (2 cr) Développement de projet <b>Option</b></p>	<p>TXM 788 (1 cr) Séminaire d'essai synthèse I (suite) <b>Obligatoire</b></p> <p>TXM 789 (2 cr) Séminaire d'essai synthèse II (suite) <b>Obligatoire</b></p> <p>TXM 789 (2 cr) Séminaire d'essai synthèse II <b>Obligatoire</b></p> <p>TXM 788 (3 cr) Toxicomanie, politique publique, intervention Préalable : avoir obtenu 3 crédits dans le programme <b>Obligatoire</b></p>	<p>TXM 789 (2 cr) Séminaire d'essai synthèse II (suite) <b>Obligatoire</b></p> <p>Possibilité pour certains :  TXM 790 (6 cr) Essai synthèse Préalables : TXM 723 et TXM 731 Concomitant : TXM789 <b>Obligatoire</b></p>	<p>TXM 789 (2 cr) Séminaire d'essai synthèse II (suite) <b>Obligatoire</b></p> <p>Possibilité pour certains :  TXM 790 (6 cr) Essai synthèse Préalables : TXM 723 et TXM 731 Concomitant : TXM789 <b>Obligatoire</b></p>	<p>Pour ceux pas inscrits à S10</p> <p>TXM 790 (6 cr) Essai synthèse Préalables : TXM 723 et TXM 731 <b>Obligatoire</b></p> <p>TXM 728 (3 cr) Toxicomanie, politique publique, intervention Préalable : avoir obtenu 3 crédits dans le programme <b>Obligatoire</b></p>
<p>TXM 721 (3 cr) Toxicomanie, éthique et intervention <b>Obligatoire</b></p> <p>TXM 781 (2 cr) Développement de projet en toxicomanie <b>Option</b></p>	<p>TXM 723 (3 cr) Méthodes de recherche et d'analyse <b>Obligatoire</b></p> <p>TXM 728 (3 cr) Toxicomanie, politiques publiques et intervention Préalable : avoir obtenu 3 crédits dans le programme <b>Obligatoire</b></p>	<p>TXM 762 (2 cr) Trauma: Intervention en toxicomanie <b>Option</b></p>	<p>TXM 771 (2 cr) Intervention auprès des jeunes <b>Option</b></p>	<p>TXM 728 (3 cr) Toxicomanie, politique publique, intervention Préalable : avoir obtenu 3 crédits dans le programme <b>Obligatoire</b></p>	<p><b>Option</b> À déterminer</p>	<p><b>Option</b> À déterminer</p>	<p>TXM 728 (3 cr) Toxicomanie, politique publique, intervention Préalable : avoir obtenu 3 crédits dans le programme <b>Obligatoire</b></p>	<p><b>Option</b> À déterminer</p>	<p><b>Option</b> À déterminer</p>	<p>TXM 728 (3 cr) Toxicomanie, politique publique, intervention Préalable : avoir obtenu 3 crédits dans le programme <b>Obligatoire</b></p>

**TABLEAU 2**

**Parcours-type des diplômés du 2<sup>e</sup> cycle en toxicomanie, admis à l'automne 2011 dont les acquis sont reconnus (4-5 sessions)**

S7 (Aut.11)	S8 (Hiv.12)	S9 (Été 12)	S10 (Aut.12)	S11 (Hiv.13)
<p>TXM 788 (1 cr) Séminaire d'essai synthèse I <b><u>Obligatoire</u></b></p> <p>TXM 781 (2 cr) Développement de projet <b><u>Option</u></b></p> <p>TXM 780 (3 cr) Supervision <u>Préalable</u> : TXM 731 <b><u>Option</u></b></p>	<p>TXM 788 (1 cr) Séminaire d'essai synthèse I (suite) <b><u>Obligatoire</u></b></p> <p>TXM 789 (2 cr) Séminaire d'essai synthèse II <b><u>Obligatoire</u></b> <u>Préalable</u> : TXM 788</p>	<p>TXM 789 (2 cr) Séminaire d'essai synthèse II (suite) <b><u>Obligatoire</u></b></p> <p>TXM 762 (2 cr) Trauma: Intervention en toxicomanie <b><u>Option</u></b></p>	<p>TXM 789 (2 cr) Séminaire d'essai synthèse II (suite) <b><u>Obligatoire</u></b></p> <p>TXM 781 (2 cr) Développement de projet <b><u>Option</u></b></p> <p>TXM 780 (2 cr) Supervision en toxicomanie <b><u>Option</u></b></p> <p>Possibilité pour certains</p> <p>TXM 790 (6 cr) Essai synthèse <u>Concomitant</u> : TXM789 <b><u>Obligatoire</u></b></p> <p>TXM 771 (2 cr) Intervention auprès des jeunes <b><u>Option</u></b></p>	<p>Pour ceux pas inscrits à S10</p> <p>TXM 790 (6 cr) Essai synthèse <b><u>Obligatoire</u></b></p>

**TABLEAU 3**

**Parcours-type du Diplôme en intervention en toxicomanie pour les admis de l'automne 2011**

S1 (Aut.11)	S2 (Hiv.12)	S3 (Été 12)	S4 (Aut.12)	S5 (Hiv.13)	S6 (Été 13)
<p>TXM 720 (3 cr) Détection, évaluation et intervention précoce</p> <p><b><u>Obligatoire</u></b></p>	<p>TXM 722 (2 cr) Toxicomanie et comorbidité I <u>Préalable</u> : TXM 720</p> <p><b><u>Obligatoire</u></b></p> <p>TXM 733 (2 cr.) Réflexion sur sa pratique professionnelle <b><u>Obligatoire</u></b></p>	<p>TXM 724 (2 cr) Toxicomanie et pharmacologie I</p> <p><b><u>Obligatoire</u></b></p>	<p>TXM 725 (3 cr) Toxicomanie et comorbidité II <u>Préalables</u> : TXM 722 et TXM 724</p> <p>TXM 726 (2cr) Toxicomanie et pharmacologie II <u>Préalable</u> : TXM 724</p> <p><b><u>Obligatoire</u></b></p>	<p>TXM 727 (2 cr) Toxicomanie et problèmes associés <u>Préalable</u> : TXM 725</p> <p>TXM 731 (2 cr.) Toxicomanie : Intégration problèmes complexes <u>Préalables</u> TXM 725, 726 et 727</p> <p><b><u>Obligatoire</u></b></p>	<p>TXM 731 (suite) (2 cr) Toxicomanie : Intégration problèmes complexes <u>Préalables</u> : TXM 725, 726, 727 <b><u>Obligatoire</u></b></p>
<p>TXM 721 (3 cr) Toxicomanie, éthique et intervention</p> <p><b><u>Obligatoire</u></b></p>	<p>TXM 723 (3 cr) Méthodes de recherche et d'analyse</p> <p><b><u>Obligatoire</u></b></p> <p>TXM 728 (3 cr) Toxicomanie, politiques publiques et intervention <u>Préalable</u> : avoir obtenu 3 crédits dans le programme</p>	<p>TXM 762 (2 cr) Trauma: Intervention en toxicomanie <b><u>Option</u></b></p>	<p><b><u>Option</u></b></p> <p>TXM 771 (2 cr) Intervention auprès des jeunes <b><u>Option</u></b></p>	<p>TXM 728 (3 cr) Toxicomanie, politique publique, intervention <u>Préalable</u> : avoir obtenu 3 crédits dans le programme</p> <p><b><u>Obligatoire</u></b></p>	<p><b><u>Option</u></b></p> <p>À déterminer</p>

## **7. SÉQUENCE DES COURS**

Comme vous le savez, la formation de deuxième cycle en toxicomanie à l'Université de Sherbrooke est caractérisée par une approche par compétences. Ces compétences se construisent au fil des cours. La séquence dans laquelle ils se succèdent est donc extrêmement importante et explique qu'il y ait autant de préalables. Conséquemment, les cours sont offerts à des moments stratégiques du cheminement académique et ils ne reviennent pas à toutes les années. Il est donc primordial que vous évaluiez toutes les répercussions encourues si vous vous éloignez du parcours-type en abandonnant un cours ou en décidant d'alléger une session qui s'annonce chargée. Assurez-vous que le cours que vous souhaitez remettre n'est pas préalable à un autre cours et qu'il sera offert dans les délais qui vous conviennent.

## **8. RECUEILS DE TEXTES OU DE VOLUMES**

Les recueils de textes contiennent du matériel pédagogique essentiel à la réussite des activités pédagogiques. Il est donc indispensable de vous les procurer. Ainsi, lors de la première fin de semaine de chaque nouveau cours ou du premier soir de cours, le personnel enseignant apportera en classe le matériel nécessaire à la réalisation de l'activité. L'étudiant et l'étudiante devront déboursier des frais pour acquérir ce matériel. Le montant ne devrait pas dépasser 40 \$ par cours. Nous vous demandons d'apporter cette somme en argent comptant lors de la première journée de cours.

## **9. CHARGE DE TRAVAIL**

Selon les définitions et interprétations du règlement universitaire,

...un crédit correspond à une charge de travail de 45 heures pouvant comprendre des leçons magistrales, des travaux pratiques d'atelier ou de laboratoires, des devoirs, des projets, des recherches, des séminaires, des lectures personnelles, etc. reconnus ou exigés par l'Université.

(Université de Sherbrooke, 2010; p. 0-3)

Il ne s'agit bien entendu pas d'une règle immuable, mais ceci vous donne un ordre de grandeur de la somme de travail que vous devez investir dans vos différents cours.

Vous pouvez consulter le règlement universitaire à votre guise en consultant le <http://www.usherbrooke.ca/programmes/reglement/>

## **10. PRÉSENCE AUX COURS**

Nous ne saurons répéter assez souvent à quel point la présence aux cours est importante. L'acquisition des compétences visées par le programme est largement axée sur la pratique des habiletés en classe, à partir de situations apparentées à la vie professionnelle. Contrairement aux apprentissages qui transitent par l'acquisition de connaissances qui peuvent être récupérées dans un autre contexte que les cours, les activités de notre programme de 2<sup>e</sup> cycle ne peuvent être intégrées que dans les moments proposés. Par ailleurs, une absence vous prive également de la rétroaction des enseignants quant à vos habiletés d'intervention. De plus, compte tenu de la formule de fin de semaine intensive qui caractérise notre programme, une absence à l'une d'entre elle équivaut à louper le tiers d'un cours, ce qui n'est pas acceptable.

Nous sommes par ailleurs conscients que des circonstances exceptionnelles hors du contrôle de l'étudiant et de l'étudiante peuvent survenir et nous tenterons de régler ces situations dans le meilleur intérêt de toutes et tous.

## **11. COMMUNICATION AVEC LES ENSEIGNANTS**

Si vous souhaitez demander un délai pour la remise d'un travail ou avez des commentaires à formuler à un de vos enseignants, nous vous demandons de communiquer directement avec lui et d'éviter de transiger via le secrétariat ou la direction des programmes. Moins d'intermédiaires il y a, meilleure sera la communication.

Les nouvelles technologies permettent aujourd'hui un échange aisé et rapide entre les étudiants et les enseignants, que ce soit par l'entremise du courrier électronique, de la messagerie vocale ou dans le cadre de forums de discussion. Cette facilité de communication ne doit cependant pas faire oublier les règles élémentaires de courtoisie. Nous nous attendons à ce que les messages qui nous sont adressés, oralement ou par écrit, soient formulés avec respect. En contrepartie, l'équipe s'engage à répondre de façon toute

aussi courtoise aux propos qui lui sont acheminés et ce, dans un délai raisonnable qui aura été précisé en début de session.

Rappelons que le forum de discussion est un outil qui permet de partager avec tous les gens qui y sont inscrits des informations d'intérêt public (questionnement, échange sur un sujet donné, précisions quant aux consignes, etc.). Les conversations à caractère personnel entre étudiants ou entre enseignant et étudiant (rétroaction sur le contenu d'un travail ou d'une note, demande d'incomplet ou de révision de note, etc.) n'ont pas leur place dans un forum de discussion et seront conduites en personne, par téléphone ou via courrier électronique.

## **12. REMISE DES TRAVAUX**

À moins d'avis contraire<sup>1</sup>, les travaux réalisés dans le cadre des cours de la MIT devront être remis au secrétariat des Programmes d'études en toxicomanie par courrier électronique, par la poste ou en main propre (voir coordonnées en p. 1 du guide). Le secrétariat vous remettra un accusé de réception attestant que le travail a été reçu et le transmettra à l'enseignant.

## **13. ABSENCES (cours, examen, remise de travaux)**

Si vous vous voyez dans l'obligation de vous absenter durant une fin de semaine complète de cours, vous devrez contacter le secrétariat le plus rapidement possible afin de vous retirer du cours et éviter de défrayer les coûts de l'activité. Dans de telles circonstances, il ne sera malheureusement pas possible d'en reprendre le contenu sous une forme ou une autre.

Si l'étudiant ou l'étudiante manque des parties de fin de semaine de cours ou un soir d'enseignement, il ou elle devra s'entendre avec le membre du corps enseignant sur ce qui peut être fait pour atteindre une mise à niveau. Il peut par exemple s'agir de faire certaines lectures ou encore de rencontrer un collègue des programmes d'études en toxicomanie. Dans aucun cas le corps professoral ne sera tenu de reprendre la matière qui

---

<sup>1</sup> Qui sera alors indiqué dans le plan de cours

n'a pas été vue. Par ailleurs, s'il y a eu des évaluations annotées pendant la période d'absence de l'étudiant, aucun point ne pourra lui être accordé. Bien évidemment, ces absences ne doivent pas se produire trop souvent.

Dans les cas où l'absence de l'étudiant ou de l'étudiante l'empêche de réaliser un examen oral ou écrit ou de remettre un travail, la personne se verra attribuer un échec, à moins qu'elle ne démontre que cette absence découle de circonstances indépendantes de sa volonté, comme la maladie. Dans une telle situation, la personne devra justifier par écrit son absence auprès du secrétariat de Toxicomanie dans un délai maximal de quinze jours à compter de la date d'examen ou de remise du travail et faire parvenir au secrétariat une pièce justificative, tel un billet médical.

Conformément au règlement universitaire (4.1.8.3), la Direction des programmes d'études en toxicomanie pourra, dans ces circonstances, soumettre la personne à un examen supplémentaire, accorder un délai pour la présentation du travail ou encore ne pas tenir compte de cette évaluation dans l'attribution de la note finale.

## **14. RETRAIT OU ABANDON D'UNE ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE**

### Retrait d'une activité pédagogique

Il est possible que dans certaines circonstances, l'étudiante ou l'étudiant doive laisser l'un de ses cours. Si cette décision parvient au secrétariat au plus tard le premier jour de l'activité, l'activité pédagogique sera retirée sans paiement des droits de scolarité et des autres frais qui y sont rattachés. Prenez note qu'il ne suffit pas d'aviser la personne enseignante et **qu'il faut absolument en informer par écrit (courriel) le secrétariat des programmes d'études en toxicomanie** qui procède à la démarche administrative appropriée.

### Abandon d'une activité pédagogique

Si vous abandonnez une activité pédagogique durant la première moitié de cette activité après avoir obtenu l'autorisation du secrétariat, le cours sera facturé, mais ne comptera pas dans le calcul de la moyenne cumulative. La mention AB (abandon) apparaîtra sur le relevé de notes. Aucun remboursement ne sera effectué.

### Échec par abandon d'une activité pédagogique

Par contre, si le secrétariat est informé de l'abandon d'un cours après que la moitié de l'activité pédagogique se soit déroulée, le cours sera facturé et la mention W (échec par abandon) figurera au relevé de notes, signifiant par le fait même que l'échec sera pris en considération dans le calcul de la moyenne cumulative.

### **15. DEMANDE D'INCOMPLET**

Il est possible pour un étudiant ou une étudiante de demander à ce qu'un incomplet (IN) figure à son relevé académique. Ce code ne peut être attribué qu'en cas d'empêchement majeur à remettre un travail dans les délais prescrits après entente avec l'enseignant ou l'enseignante. La demande devra être acheminée par écrit (courriel) au secrétariat. À ce moment, nous fixerons avec l'étudiante ou l'étudiant un délai raisonnable (un maximum de 6 semaines) pour qu'il nous fasse parvenir son travail. Cette option n'est pas envisageable pour l'étudiant qui n'aura pas donné de ses nouvelles avant la fin du cours. Il n'est pas possible de demander un incomplet pour le cours d'essai synthèse (TXM 790). Si l'essai synthèse n'est pas déposé à la fin du trimestre auquel l'étudiant est inscrit à TXM 790, l'étudiant doit alors s'inscrire en Rédaction au trimestre suivant.

### **16. COMPÉTENCES INFORMATIONNELLES**

Tout au long de vos études, vous serez appelés à chercher de l'information pour étayer vos travaux, alimenter votre réflexion et parfaire vos connaissances. Cette information devra être pertinente et provenir de sources valides et récentes. Tous les outils dont vous aurez besoin pour mener à bien vos investigations sont mis à votre disposition par l'Université de Sherbrooke mais il faut parfois un petit coup de pouce pour bien les maîtriser. Au début de chaque trimestre d'automne, des séances de formation sur la maîtrise des compétences informationnelles seront offertes par le Carrefour de l'information du Campus de Longueuil dans le cadre de la MIT. Cette formation vous montrera où il faut chercher les renseignements que vous désirez et de quelle façon le faire. Elle vous aidera aussi à discriminer au travers de la quantité démesurée d'informations accessibles sur le web.

Vous serez avisé par courriel du moment et du lieu auxquels ces formations sur les compétences informationnelles seront offertes. Nous vous invitons donc à vous inscrire aux formations proposées qui faciliteront grandement votre cheminement académique. Premier arrivé, premier servi!

Pour les autodidactes qui souhaiteront se rafraîchir la mémoire, voici un site d'autoévaluation et de formation en ligne sur les compétences informationnelles qui pourrait vous être utile.

[http://www.bibliotheques.uqam.ca/InfoSphere/sciences\\_humaines/module0/index.html](http://www.bibliotheques.uqam.ca/InfoSphere/sciences_humaines/module0/index.html)

## **17. QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE**

Vous aurez sûrement remarqué que l'une des compétences visées par la MIT concerne la communication. Cette compétence se traduit notamment par la capacité à livrer des travaux écrits dans un français de qualité. Il est en effet inconcevable que des professionnels qui revendiquent un diplôme de 2<sup>e</sup> cycle s'expriment dans un français approximatif, tant à l'oral qu'à l'écrit.

Pour s'assurer que les diplômés atteignent une maîtrise satisfaisante de la langue, l'évaluation des travaux prendra en compte cet aspect. On fera grâce à l'étudiant(e) d'une faute par page. Par contre, chaque faute supplémentaire sera sanctionnée par un demi-pourcent de la note totale jusqu'à concurrence de 10 %. Si le nombre d'erreurs surpasse le 10 % de pénalité prévu, 10 % sera retranché de la note et le travail retourné à l'étudiant qui aura alors 3 jours pour en présenter une version plus acceptable. Si certaines erreurs subsistent, un autre 10 % de pénalité pourra être appliqué à raison d'un demi-pourcent par faute. Un étudiant pourra ainsi être pénalisé d'un maximum de 20 % de la note après avoir obtenu une chance de se reprendre.

Nous sommes par contre conscients que certains étudiants ou étudiantes peuvent se présenter dans nos programmes avec des lacunes dont ils ne sont pas responsables. Si vous vous retrouvez dans une telle situation, nous vous suggérons fortement d'y remédier au cours de votre formation. Vous trouverez ci-après quelques liens qui vous permettront d'évaluer vos compétences linguistiques et de vous remémorer quelques règles qui ont pu être oubliées avec le temps. Ceux et celles qui auront besoin de revoir de façon plus

importante leurs bases linguistiques trouveront également des liens vers des établissements d'enseignement qui offrent des cours en ligne.

- Soutien en français
  - <http://www.noslangues-ourlangues.gc.ca/bien-well/outils-tools-fra.html> (gratuit, grammaire, conjugaison, ponctuation, traduction)
  - <http://grammaire.reverso.net/index.shtml> (test d'auto-évaluation; règles de grammaires; pour autodidactes)
  - [http://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/auto\\_eval/index.html](http://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/auto_eval/index.html) (testez vos connaissances)
  - <http://www.cafe.edu/> (test d'auto-évaluation; cours payants en ligne)
  - <http://cegepadistance.ca/soci/cours/voir.asp?r=35&o=F> (cours payants en ligne)
- Pour la correction de vos travaux  
<http://www.centrepl.com/Traduction.html>

## **18. LECTURE DE L'ANGLAIS**

Il n'est aujourd'hui plus possible de penser réaliser un parcours universitaire, surtout au 2<sup>e</sup> cycle, en ignorant les ouvrages rédigés en anglais. La formation en toxicomanie ne fait pas exception. Rassurez-vous, nous ne vous demanderons pas de le parler et encore moins de l'écrire. Toutefois, il ne sera pas possible de réaliser vos études en faisant l'économie des lectures dans la langue de Shakespeare. Si vous n'êtes pas très familier avec cette langue, l'achat d'un bon dictionnaire anglais-français vaut un investissement...

## **19. NORMES DE PRÉSENTATION DES TRAVAUX ÉCRITS**

Des travaux écrits vous seront demandés tout au long de votre programme. Nous exposons ici les normes qui devront guider la réalisation de ces travaux. Veuillez noter qu'un guide spécifique à été élaboré pour la production de l'essai synthèse. Vous trouverez ces textes dans la section étudiant/outil/2e cycle de notre site web : <http://www.usherbrooke.ca/toxicomanie/etudiants/outils/2e-cycle/>

## 19.1 Parties d'un travail

Tous vos écrits devront respecter la structure suivante :

- a) Introduction
- b) Corps du texte
- c) Conclusion

L'**introduction** est la portion de votre texte qui présente le sujet dont vous allez traiter et de quelle façon vous allez le faire. Elle en annonce également le plan. Cette partie ne devrait pas représenter plus de 10% de votre texte.

Le **corps du texte** est bien entendu le cœur d'une production écrite. Il devra donc occuper la majeure partie de l'espace que vous consacrerez à votre travail. C'est dans cette section que nous retrouverons vos observations, votre argumentaire, etc. Idéalement, cette section sera subdivisée à l'aide de sous-titres qui permettront au lecteur de suivre l'évolution de votre démarche.

La **conclusion** reprend, dans les grandes lignes, la démarche qui a été suivie tout au long du travail. Elle rappelle le point de départ, les principaux éléments développés et ce que l'on retient de l'ensemble. C'est le moment où l'auteur prend position. Généralement la conclusion se termine par un nouveau questionnement. Notez qu'on ne devrait pas retrouver d'éléments en conclusion qui n'ont pas été abordés préalablement dans le texte.

## 19.2 Présentation matérielle

Nous présentons ici les règles que devra suivre la présentation de vos travaux quant à leur mise en forme. Les travaux qui ne sont pas conformes aux exigences seront retournés sans avoir été corrigés.

### 19.2.1 Page titre

La lecture de la page titre doit permettre de saisir d'un seul coup d'œil, le sujet sur lequel porte le travail, la ou les personnes qui en sont les auteurs, le nom du cours dans le cadre duquel le travail est réalisé et la date à laquelle il a été produit.

Vous retrouverez un exemple d'une page titre à l'Annexe A.

### **19.2.2 Table des matières**

Lorsque le travail comporte un nombre de pages supérieur à 10 pages, une table des matières l'accompagnera. Cette page présentera au lecteur et à la lectrice le contenu du travail sous forme de points et de sous-points tout en l'aidant à repérer la page où est traitée l'information.

### **19.2.3 Liste des tableaux, des figures et des graphiques**

Les travaux qui présentent des tableaux, des figures ou des graphiques, comporteront une liste de ceux-ci indiquant leur numéro, leur titre ainsi que la page à laquelle on peut les retrouver. Cette liste apparaîtra à la suite de la table des matières, sur une page distincte.

### **19.2.4 Liste des références**

La liste de toutes les références citées dans le travail se retrouvera dans une section intitulée comme telle à la suite de la conclusion. L'étudiante ou l'étudiant est prié de se référer à la section sur la mise en forme pour savoir comment elles doivent être rapportées.

### **19.2.5 Annexes**

On utilise des annexes pour présenter des données brutes, des formulaires ou des documents trop longs pour les insérer directement dans le texte. Les annexes seront placées à la fin du document, à la suite de la liste de références. Elles seront identifiées par des lettres majuscules (Annexe A, B, C), selon leur ordre d'apparition dans le texte, et on leur donnera un titre. Chacune débutera sur une nouvelle page. Les annexes seront paginées au même titre que les autres sections.

### **19.2.6 Mise en forme**

#### **19.2.6.1 Papier**

Les travaux seront imprimés sur le recto de feuilles blanches 8½ X 11. Aucun travail écrit à la main ne sera accepté. On respectera des marges supérieures et inférieures de 2,54 cm (1 po) et de 3,17 cm (1 po ¼) à gauche et à droite de la page. Les personnes qui n'ont pas accès à un ordinateur pourront se prévaloir des appareils mis à la disposition de la communauté étudiante par le carrefour de l'information de l'Université de Sherbrooke

<http://www.usherbrooke.ca/longueuil/services/carrefour/servicesinfo/><sup>2</sup>.

Généralement, la personne enseignante précisera la longueur maximale que votre travail devra comporter. Les pages excédantes ne seront pas corrigées.

### **19.2.6.2 Typographie**

Les travaux seront rédigés en français en caractères Times New Roman 12 points. La marge de droite sera justifiée. À moins d'avis contraire de l'enseignante ou de l'enseignant, le travail sera rédigé à interligne et demi.

On utilisera toutefois le simple interligne pour les citations, les notes de bas de page, les titres de plus d'une ligne, la liste de références, les tableaux, les figures et les graphiques.

### **19.2.6.3 Pagination**

L'étudiante et l'étudiant n'oublieront pas de paginer leurs travaux, dans le coin inférieur droit. La page titre ne sera pas numérotée. Les sections précédant le texte (table des matières, remerciements, liste des tableaux, etc.) seront numérotées en chiffres romains (i, ii, iii...) alors qu'à partir de l'introduction, les pages seront numérotées en chiffres arabes (1, 2, 3).

### **19.2.6.4 Titres et sous-titres**

Le rédacteur et la rédactrice sont encouragés à utiliser des titres et des sous-titres lorsque le travail comporte un nombre de pages supérieur à 15 pour mieux accompagner la personne qui en fera la lecture. Les titres seront inscrits en lettres majuscules grasses et numérotés en chiffres arabes. Les sous-titres apparaîtront également en gras mais en minuscules et seront numérotés de la façon suivante : 1.1; 2.1.1).

### **19.2.6.5 Citations**

Une citation est utilisée lorsque l'on veut rapporter les propos textuels d'un auteur. Lorsque la citation est inférieure à 40 mots, on la place entre guillemets au sein même du

---

<sup>2</sup> Plusieurs bibliothèques municipales offrent également ce service.

paragraphe en citant la page où elle a été prélevée : «Rien ne sert de courir, il faut partir à point» (Lafontaine, 2000; p. 194).

Par contre, si la citation comporte plus de 40 mots, elle sera placée en retrait des marges de gauche et de droite à interligne simple.

C'était un grand Vaisseau taillé dans l'or massif:  
Ses mâts touchaient l'azur, sur des mers inconnues;  
La Cyprine d'amour, cheveux épars, chairs nues,  
S'étalait à sa proue, au soleil excessif.

Mais il vint une nuit frapper le grand écueil  
Dans l'Océan trompeur où chantait la Sirène,  
Et le naufrage horrible inclina sa carène  
Aux profondeurs du Gouffre, immuable cercueil.

(Nelligan, 1945, p. 64)

#### **19.2.6.6 Notes de bas de page**

Les notes de bas de page servent à donner un supplément d'information utile qui alourdirait le texte s'il était placé dans le corps du travail. On en fera toutefois un usage parcimonieux.

#### **19.2.6.7 Tableaux, graphiques et figures**

Les tableaux, graphiques et figures devront être numérotés en chiffres arabes selon l'ordre d'apparition dans le texte et porter un titre succinct mais suffisamment évocateur. S'il y en a plusieurs, une liste de ceux-ci sera présentée au début du document. Le guide des normes de publication de l'APA sera un outil précieux à consulter si vous envisagez utiliser ce type de support dans la présentation de vos travaux.

#### **19.2.6.8 Références dans le texte**

Tous les travaux devront faire état des références documentaires dont se sont servis les auteurs et auteurs dans une liste identifiée comme telle. Mentionnons au passage que les références de seconde source, qui citent des travaux consultés par un autre auteur (ex : Roy, 2002 citée dans Brochu, 2006) sont à proscrire. On ira consulter la source originale.

Notons également que la liste des références est distincte d'une bibliographie, qui elle, répertoriera l'ensemble de la documentation consultée.

L'étudiante et l'étudiant apporteront une attention spéciale pour s'assurer que toute référence citée dans le travail se retrouve dans la liste et vice versa. Dans le cadre de la MIT, les normes bibliographiques de l'APA (American Psychological Association) seront en vigueur. Prenez note que l'Université offre l'accès à toute sa communauté à RefWorks, un logiciel de gestion des références bibliographiques qui permet la mise en forme automatique de listes de références. Le Carrefour d'information du Campus de Longueuil offre des formations sur ce logiciel. Par ailleurs, les nouvelles versions de Word proposent également un outil qui vous permet de gérer vos listes de références.

Dans le texte, seuls le nom de (des) l'auteur(s) et l'année de publication du document seront mentionnés entre parenthèses à la suite de la phrase qui s'en inspire. S'il y a plus d'une référence, elles seront séparées par un point virgule.

Ex : «La complexité des problèmes présentés par les toxicomanes nécessite des intervenantes et des intervenants bien formés capables d'adapter et d'améliorer leur pratique» (Perreault, 2004).

«Le trouble des conduites est, sans aucun doute, le trouble le plus fortement associé à l'usage de psychotropes» (Armstrong et Costello, 2002; Jainchill, Hawke et Messina, 2005; Moss et Lynch, 2001).

S'il y a plus de trois auteurs, on inscrira dans le texte la mention «et coll.» après le premier auteur. Toutefois, tous les auteurs devront être mentionnés dans la liste de références.

Ex. : «Cependant, plusieurs études s'entendent pour déterminer que l'usage des jeux vidéo devient problématique lorsque le temps passé à jouer dépasse une trentaine d'heures par semaine» (Thalemann et coll., 2007; Griffiths, 2007; Beard et Wolf, 2001).

### 19.2.6.9 Références bibliographiques

Voici la façon de rendre compte des différentes sources documentaires dans une liste de références.

#### Article de périodique

Dufour, M.H. et Nadeau, L. (2001). Sexual Abuse: A Comparison between Resilient Victims & Addicted Victims. *Violence and Victims*, 16 (6), 655-672.

#### Livre

Beauchesne, L. (2006). *Les drogues : légalisation, promotion de la santé et démocratie*. Montréal : Bayard Canada.

#### Chapitre d'un livre

Bertrand, K., Allard, P., Ménard, J.-M., et Nadeau, L. (2007). Parents toxicomanes en traitement: une réadaptation qui protège les enfants? In C. Chamberland, S. Léveillé, & N. Trocmé (Éds), *Enfants à protéger, parents à aider: des univers à rapprocher* (69 – 87). Québec: Presses de l'Université du Québec.

#### Revue électronique

Roy, É., Nonn, É., Haley, N., et Morissette, C. (2003). Le «partage» des matériels d'injection chez les jeunes usagers de drogues injectables à Montréal. *Drogues, santé et société*, 2 (1). Consulté le 10 juin 2009, [http://www.drogues-sante-societe.org/vol2no1/DSS\\_v2n1\\_art2.pdf](http://www.drogues-sante-societe.org/vol2no1/DSS_v2n1_art2.pdf)

#### Documents en ligne

APA Online (2009). *Référence électronique*. Consulté le 10 juin 2009, <http://apastyle.apa.org/>

La personne qui désire en connaître davantage au sujet des normes de référencement APA peut se référer au site suivant :

<http://benhur.teluq.uqam.ca/spersonnel/mcouture/apa/index.htm>.

## 20. DÉONTOLOGIE

Plusieurs professions possèdent leur code de déontologie qui fixe les lignes directrices sur la façon d'exercer la pratique et discute des aspects moraux des interventions. De la même façon, la réalisation d'un travail demande que certaines normes soient respectées. La prochaine section traitera de deux de ces aspects : la confidentialité et le plagiat.

## **20.1 Confidentialité**

Le domaine de l'intervention en toxicomanie conduit inévitablement l'intervenant à recueillir des informations confidentielles. La conception des activités pédagogiques au sein de la MIT favorise également la divulgation de certaines informations de cette nature. Il est de la responsabilité des étudiants de préserver cette confidentialité en prenant certaines précautions. Tout d'abord, comme vous le faites déjà dans le cadre de votre pratique professionnelle, la déontologie commande que les informations obtenues à propos des clients (nom, adresse, lieu de résidence, d'emploi, etc.) ne soient aucunement partagées avec les membres de votre entourage (famille, amis, collègues d'études...). De la même façon, les informations auxquelles vous aurez accès dans le cadre d'un cours à propos d'un confrère ou d'une consœur et de leur clientèle devront être traitées avec la même discrétion.

Par ailleurs, il existe également certaines précautions à prendre lors de la rédaction des travaux pour maintenir cette confidentialité. Ainsi, il sera parfois approprié de taire ou de modifier les noms, les lieux ou certains détails des situations présentées. Ces transformations ne devront toutefois pas influencer sur l'interprétation des résultats. Une note devra apparaître dans le texte pour signaler que des changements ont été apportés. L'essentiel est que les informations divulguées ne permettent pas d'identifier l'individu dont il est question.

## **20.2 Plagiat**

Il est dans l'esprit de toutes et tous que le plagiat est une pratique prohibée dans les milieux universitaires et que la personne qui s'y adonne s'expose à de sévères sanctions. Il est peut-être parfois un peu moins clair en quoi consistent les situations de plagiat. Afin d'éviter les mauvaises surprises, rappelons-en les grandes lignes.

Lorsqu'une phrase, un bout de phrase, un paragraphe ou un quelconque extrait est recopié textuellement (mot pour mot), il faut mettre l'extrait cité entre guillemets («») et mentionner la source (incluant la page) dont il provient. Cette règle s'applique à tout document écrit, incluant les pages consultées sur le web.

De la même façon, lorsque nous rapportons, dans nos propres mots, une idée, un concept dont nous avons pris connaissance dans une source écrite, il convient de la citer entre parenthèses sans plus de précision (ex : Beauchesne, 1996).

Le plagiat sera sanctionné conformément aux règlements universitaires<sup>3</sup> (article 8.2).

## **21. ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES**

### **21.1 Évaluation critériée**

L'évaluation des compétences au 2<sup>e</sup> cycle en intervention en toxicomanie repose sur une interprétation critériée. On ne réfère donc pas à la norme du groupe mais à la démonstration de l'agir compétent requis dans l'exécution d'une tâche complexe par l'étudiant ou l'étudiante (Bertrand et coll., 2007). En termes plus simples, on répond à la question : l'étudiant est-il capable de ...? Pour chacun des cours, les éléments de compétences sont identifiés à l'avance et on les retrouve de façon explicite dans chaque plan de cours. On sait donc dès le départ quelles sont précisément les attentes.

### **21.2 Évaluation de la langue française**

Le respect des règles de syntaxe et d'orthographe et de la mise en forme exigée par les programmes de 2<sup>e</sup> cycle en intervention en toxicomanie est important. On fera grâce à l'étudiante et à l'étudiant d'une faute de syntaxe ou d'orthographe par page de travaux remis. Les fautes supplémentaires seront pénalisées d'un demi pour cent jusqu'à concurrence de 10 % (retranché de la note finale). Si le nombre d'erreurs excède le maximum prévu, 10 % sera retranché de la note et le travail sera retourné à l'étudiant ou l'étudiante qui aura 3 jours pour présenter une version plus acceptable. Si le travail comporte encore des erreurs, une pénalité supplémentaire de 10 % pourra s'appliquer à raison d'un demi pour cent par faute. Un étudiant ou une étudiante pourra ainsi être pénalisé d'un maximum de 20 % de la note après avoir obtenu une chance de se reprendre.

---

<sup>3</sup> <http://www.usherbrooke.ca/programmes/reglement/>

Par ailleurs, les travaux qui ne respectent pas les normes de présentation des travaux écrits demandés (se référer à la rubrique 17 du présent document) seront retournés sans être corrigés. L'étudiant ou l'étudiante aura deux semaines<sup>4</sup> pour modifier son texte. La non-conformité aux directives une seconde fois entraînera l'échec du travail.

### **21.3 Barème de notation**

Dans un monde idéal, la notation des apprentissages serait dichotomique : atteint ou non-atteint; réussi ou non réussi. Toutefois, comme il faut se rattacher au système universitaire et à ses normes, les travaux seront sanctionnés par une note en pourcentage qui se traduira par une lettre correspondant à une valeur numérique sur 4,3. Vous trouverez le barème de notation qui s'applique aux Programmes d'études de 2<sup>e</sup> cycle en intervention en toxicomanie à l'Annexe B.

### **21.4 Bulletin**

Les bulletins sont postés au début du trimestre suivant les activités réalisées. Prenez note que le règlement universitaire (4.3.8), permet à la Faculté d'exclure du programme un étudiant ou une étudiante dont la moyenne cumulative est inférieure à 2,7 à la condition qu'interviennent plus de neuf crédits dans le calcul de cette moyenne.

### **21.5 Révision de notes**

L'étudiant ou l'étudiante qui souhaite se prévaloir du processus de révision de note peut en faire la demande écrite (courriel) au secrétariat des Programmes de 2<sup>e</sup> cycle en intervention en toxicomanie dans les 30 jours suivant l'émission de son bulletin. Ce dernier sera envoyé à l'adresse de correspondance qui figure au dossier.

Si vous pensez que votre examen ou votre travail a été évalué injustement, vous pouvez demander à ce qu'une révision soit faite.

Après vérification auprès de la personne responsable de l'activité pédagogique, dans le cas où la note est maintenue, la révision est faite par un jury composé d'au moins deux personnes du corps

---

<sup>4</sup> Exception faite des essais synthèse

professoral, dont la personne responsable de l'activité pédagogique. L'étudiante ou l'étudiant n'est pas admis à la séance de révision, mais elle ou il peut être entendu par le jury. (Règlement des études 2011-12 4.3.17.5, p 0-16).

La décision du jury sera sans appel.

Le résultat de la révision de note peut conduire au maintien, à la diminution ou à la majoration de la note accordée initialement. Le tarif fixé par la FMSS s'applique si la note n'est pas majorée (Règlement des études 2011-12 4.3.17.5).

## **22. ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS**

Dans un souci d'offrir un enseignement de qualité, l'Université exige que chaque cours offert soit évalué par les gens qui en ont bénéficié. Aux Programmes de 2<sup>e</sup> cycle en intervention en toxicomanie, un questionnaire a été développé à cet effet et chaque étudiant et étudiante est fortement encouragé à le compléter. L'exercice se fait en classe ou par la poste s'il s'agit d'un cours en ligne.

C'est l'occasion de faire valoir votre point de vue et de nous aider à améliorer nos enseignements. Les évaluations sont colligées de façon anonyme et traitées confidentiellement. Chaque enseignante ou enseignant reçoit un rapport pour chacune des activités pédagogiques qu'elle ou qu'il a dispensées après la remise des notes au Secrétariat des programmes d'études en toxicomanie.

## **23. RESSOURCES UNIVERSITAIRES**

Il existe une panoplie de services destinés à la communauté universitaire, particulièrement à la clientèle étudiante. Hébergement, support psychologique, aide financière et support à l'apprentissage n'en sont que quelques exemples. Vous retrouverez un espace web complet dédié aux services à la vie étudiante à l'adresse suivante : <http://www.usherbrooke.ca/longueuil/services/servicesetudiants/>

Nous en avons sélectionné quelques-uns qui nous sont apparus près des préoccupations des étudiants de notre programme.

## **23.1 Aide financière**

C'est bien connu, les problèmes financiers constituent un frein majeur à la poursuite d'études universitaires et sont l'une des causes les plus souvent mentionnées de l'abandon des études. Il existe plusieurs façons de financer ses études à l'Université de Sherbrooke.

### **23.1.1 Prêts et bourses**

Plusieurs prêts et bourses sont accessibles aux étudiants. Le programme le mieux connu est sans aucun doute celui du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) qui offre aux étudiants et aux étudiantes, y compris celles et ceux inscrits à temps partiel, un financement sous forme de prêt ou de bourse pendant la durée de leurs études <http://www.usherbrooke.ca/etudiants/aide-financiere/prets-ou-bourses/prets-et-bourses-du-mels/>.

Il existe par ailleurs plusieurs autres possibilités de financement à l'Université de Sherbrooke et nous vous invitons à en prendre connaissance. <http://www.usherbrooke.ca/vie-etudiante/aide-financiere/>

### **23.1.2 Fonds de bourse Jean Lapointe**

Aux programmes de 2<sup>e</sup> cycle en intervention en toxicomanie, il existe un Fonds de bourses destiné à la clientèle étudiante pour l'aider à réaliser leur essai synthèse.

Le Fonds de bourses Jean Lapointe, créé par la Fondation Jean Lapointe, aide financièrement des étudiants et étudiantes de la MIT dans la réalisation de projets d'essai synthèse visant l'amélioration des pratiques d'intervention. Des bourses pouvant aller jusqu'à 5 000 \$ sont disponibles chaque année. La date limite pour déposer une demande est le 30 mai. Tous les renseignements concernant l'éligibilité des candidats, les critères de sélection et la façon de soumettre sa demande sont disponibles sur le site web du programme.

<http://www.usherbrooke.ca/toxicomanie/etudiants/services/fonds-de-bourse-jean-lapointe/>

### **23.1.3 Aide alimentaire**

Souhaitons que vous ne vous retrouviez jamais dans une telle situation mais sachez que s'il vous arrive, ne serait-ce que l'espace d'un petit moment, de manquer de ressources pour vous nourrir, il existe un organisme d'entraide fondé par les étudiants de l'Université de Sherbrooke qui peut vous dépanner :

Ligne sans frais : 1 800 267-8337, poste 63957

Courriel : Sebastian.Michaelis@USherbrooke.ca

### **23.2 Carrefour de l'information (bibliothèque)**

Le Carrefour de l'information au Campus de Longueuil constitue un endroit convivial de travail et de consultation qui offre aux utilisatrices et utilisateurs une foule de services documentaires et bureautiques. Il a été créé pour intégrer les technologies dans l'enseignement et pour permettre à toute la communauté universitaire d'en bénéficier. Pour prendre davantage connaissance avec le Carrefour de l'information, faites un tour au <http://www.usherbrooke.ca/longueuil/carrefour/> ou visitez-le en personne en vous présentant au 2<sup>e</sup> étage du Campus de Longueuil (150, place Charles-Le Moyne).

### **23.3 Centre de services du Campus de Longueuil**

Le Centre de services du Campus de Longueuil est un lieu privilégié où les étudiantes et étudiants peuvent régler, au même endroit, plusieurs aspects administratifs de leur dossier. Il est possible d'y payer vos frais de scolarité, d'y demander un relevé de notes officiel, d'obtenir votre carte étudiante, de recourir à un service de photocopie et de télécopie ou d'y réserver un local pour une réunion d'équipe. Pour en connaître davantage, consultez le lien suivant : <http://www.usherbrooke.ca/etudiants/services-universitaires/centre-de-services/>.

### **23.4 Emprunt de matériel**

Il est possible d'emprunter du matériel audio-visuel ou informatique en complétant le formulaire que vous trouverez en suivant ce lien : <http://www.usherbrooke.ca/longueuil/services/localetequipement/etudiants/>.

### **23.5 Ressources psychologiques et d'orientation**

L'Université de Sherbrooke offre un Service de psychologie et d'orientation afin de supporter et d'aider concrètement les étudiantes et les étudiants dans de multiples sphères de leur vie personnelle et académique (<http://www.usherbrooke.ca/longueuil/intranet/servicesetudiants/psychoorientation/>).

Vous y trouverez une équipe compétente, dynamique et accueillante qui vous aidera à traverser les différentes étapes de votre passage à l'Université.

### **23.6 Salon de la rentrée**

Le Salon de la rentrée est un événement entourant la rentrée scolaire qui permet aux étudiantes et étudiants de faire connaissance avec leur nouvel environnement. Ce sera notamment l'occasion d'acquérir une carte étudiante et la vignette de validation; de se procurer un agenda; d'obtenir des informations sur les divers services disponibles et de rencontrer certains de leurs représentants.

Voici l'horaire du salon de la rentrée au Campus de Longueuil

- Mardi 30 août 2011 de 16h à 20h
- Mercredi le 7 septembre 2011 de 16h à 20h
- Samedi le 10 septembre 2011 de 8h à 13h

### **23.7 Accès au Campus de Longueuil et stationnement**

Que ce soit en transport en commun ou en voiture, l'accès au Campus de Longueuil de l'Université de Sherbrooke est aisé. Une station de métro Longueuil-Université-de-Sherbrooke dessert directement le Campus. Le terminus d'autobus de la Rive-Sud est également situé à quelques pas de l'Université.

(<http://www.usherbrooke.ca/longueuil/campus/localisation/acces/>).

Enfin, un stationnement souterrain est accessible via la rue St-Charles (<http://www.usherbrooke.ca/longueuil/campus/stationnements/>) et plusieurs places de stationnement sont disponibles autour du Campus.

## 23.8 Hébergement

L'Université a conclu une entente de service avec quatre hôtels qui offrent des tarifs corporatifs aux étudiantes et étudiants qui précisent qu'ils sont de l'Université de Sherbrooke lors de la réservation. Notez que les prix sont sujets à changement.

- [Hôtel Le Dauphin](#)  
1055, rue Saint-Laurent Ouest, Longueuil  
450 646-0110 ou 1 866 646-0110  
89,95 \$ par nuitée  
Petit-déjeuner inclus
- [Holiday Inn](#)  
900, rue Saint-Charles Est, Longueuil  
450 646-8100 ou 1 800 263-0159  
125 \$ par nuitée  
Occupation simple ou double
- [Hôtel Sandman](#)  
999, rue de Sérigny, Longueuil  
450 670-3030 ou 1 800 726-3626  
99 \$ par nuitée  
Occupation simple ou double + 15 \$ par personne additionnelle
- [Hôtel Brossard](#)  
7365, boulevard Marie-Victorin, Brossard  
450 671-4949 ou 1 877 890-6000  
89 \$ par nuitée  
Occupation simple ou double  
Petit-déjeuner inclus

Deux gîtes à proximité de l'Université sont également des options à considérer :

Le Relais des îles Percées : [http://home.total.net/~lerelais/bb\\_en\\_ligne.html](http://home.total.net/~lerelais/bb_en_ligne.html)

Gîte le Refuge du Poète : <http://www.gites-classifies.qc.ca/poete.htm>

## 23.9 Restauration

On retrouve au 1<sup>er</sup> étage du Campus de Longueuil différents commerces auprès desquels il est possible de se procurer à manger. Pour en savoir plus, consultez <http://www.usherbrooke.ca/longueuil/services/servicescommerciaux/restos/>.

## **24. COMMENTAIRES**

Tel que mentionné au début du document, ce guide se veut un outil pour répondre à vos interrogations et vous aider à vous y retrouver un peu plus dans votre nouvel environnement. Nous serions tout à fait enchantés de recevoir vos commentaires visant à bonifier le document. Si certaines informations doivent être ajoutées ou modifiées, n'hésitez pas à nous le faire savoir en contactant le secrétariat. Un grand merci!

Gaétane Quirion, secrétaire de direction  
150, place Charles-Le Moyne, bureau 200  
Longueuil (Qc) J4K 0A8  
450 463-1835, poste 61795 ou 1 888 463-1835, poste 61795  
[Toxico.Longueuil-Med@USherbrooke.ca](mailto:Toxico.Longueuil-Med@USherbrooke.ca)

## 25. LISTE DES RÉFÉRENCES

Bertrand, K., Dufour, M., Paré, M., Roy, É., Roy, L. et St-Jean M. (2007). *Projet de création d'un programme de maîtrise en toxicomanie*. Longueuil : Faculté de médecine et des sciences de la santé, Université de Sherbrooke.

Lafontaine, J. de 1621-1695 (2000). *Les fables de Lafontaine*. Terrebonne : Éditions Cumulus.

Nelligan, É. (1945). *Poésies*. Montréal : Éditions Fides.

Université de Sherbrooke (2010). *Règlement des études 2011-2012*.

**ANNEXE A**

**Exemple de page titre**

Titre du travail

Par

Nom de l'étudiante ou de l'étudiant  
(matricule)

Travail présenté dans le cadre (titre du cours, nom du professeur)  
Programmes d'études en toxicomanie

Université de Sherbrooke  
Faculté de médecine et des sciences de la santé  
Date

## ANNEXE B

### Systeme de notation

#### Programmes de 2<sup>e</sup> cycle en toxicomanie



UNIVERSITÉ DE  
**SHERBROOKE**

*FACULTÉ DE MÉDECINE ET DES SCIENCES DE LA SANTÉ*

SIGNIFICATION	NOTE (lettre)	NOTE (%)	VALEUR NUMÉRIQUE
Excellent	A+	90,0 – 100 %	4,3
	A	84,0 – 89,9 %	4,0
	A-	80,0 – 83,9 %	3,7
Très bien	B+	75,0 – 79,9 %	3,3
	B	72,0 – 74,9 %	3,0
	B-	69,0 – 71,9 %	2,7
Bien	C+	65,0 – 68,9 %	2,3
	C	61,0 – 64,9 %	2,0
	C-	57,0 – 60,9 %	1,7
Passable	D+	53,0 – 56,9 %	1,3
	D	50,0 – 52,9 %	1,0
Échec	E	49,9 % et moins	0
Échec par abandon	W	–	0